

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Bonnet-lès-Allier, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 11 décembre 2012

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 27
- ❖ Votants : 28

Présents : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT - Bernard RUGGERI (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Françoise EMMETIERE (Pérignat-ès-Allier) - Caroll MAISONNEUVE (St-Bonnet-lès-Allier).

Procurations : Françoise EMMETIERE à Jean-Pierre BUCHE.

Bernard RUGGERI est élu secrétaire de séance.

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de rajouter un point à l'ordre jour relatif à un avenant pour l'entreprise GATP intervenant au château de Mezel.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2012
2. Garantie d'emprunt pour les logements locatifs sociaux du Parc à Mezel
3. Convention de partenariat avec l'Université Blaise Pascal
4. Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie communautaire
5. Convention avec la commune de Dallet pour le remboursement de l'intervention des services techniques pour le compte de Mur-ès-Allier
6. Personnel : participation pour le contrat de prévoyance et pour le contrat santé et compte-rendu de la commission du personnel.
7. Château de Mezel : repreneur, procédure Enduit plus et avenant au marché de travaux.
8. Choix du fournisseur pour le matériel informatique
9. Choix du bureau d'étude pour la réalisation de l'étude zone pilote habitat multi-sites
10. Demandes de subventions à la Région, au Département et au FEDER pour l'étude ZPH multi-sites
11. Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2012

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

II - GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DE MEZEL

Philippe DOMAS : l'OPHIS nous a adressé les délibérations à prendre pour la réalisation des 10 logements locatifs sociaux du Parc à Mezel.

Les conditions sont les suivantes :

2.1 - Une garantie d'emprunt pour le financement de 7 logements « PLUS »

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 900 000 €uros
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux d'intérêt : Livret A + 0.60 % sur 35 dernières années
- **Durée totale du prêt : 40 ans dont 5 premières années fixes.**

2.2 - Une garantie d'emprunt destinée à financer la création de 3 logements collectifs en « PLAI »

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 320 000 €uros
- Périodicité des échéances : annuelle
- **Durée totale du prêt : 40 ans dont 5 premières années fixes.**
- Taux d'intérêt : Livret A - 0.20 % sur 35 dernières années

Après délibération, le Conseil Communautaire, approuve les deux délibérations à l'unanimité.

Gilles VOLDOIRE : nous pouvons constater que trois PLAI (logement très social) seront construits à Mezel, ce que nous ne savions pas jusqu'à présent.

III - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE BLAISE PASCAL

Chantal de MONTARD : en septembre dernier, avec Anne et Stéphanie nous avons reçu Monsieur MASURIER, responsable du Master 1 Conduite de projets culturels parcours tourisme à l'Université Blaise Pascal. Dans le cadre de leur formation, les étudiants doivent mener des projets collectifs en partenariat avec des collectivités, des associations ou des entreprises.

Après discussion en bureau, nous avons convenu de confier une mission à un groupe de 4 étudiants qui viendront sur notre territoire. Ils auront pour mission de mettre à jour un diagnostic touristique et culturel, de faire des propositions d'actions et notamment de travailler sur la création de circuits de randonnées à l'intérieur de nos bourgs en vue d'une meilleure valorisation de ces derniers.

La restitution du travail se fera au mois d'avril 2013 et les étudiants seront amenés à se rendre dans les mairies et à rencontrer élus et autres partenaires.

Le budget estimé de la prestation est de 714 € TTC correspondant à des frais de déplacement et des frais de reproduction des documents.

Après délibération, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité le projet des étudiants et donne tout pouvoir au président pour signer la convention de partenariat.

IV - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE.

Monsieur Gilles VOLDOIRE rappelle qu'une consultation a été lancée le lundi 19 octobre 2012 pour la réalisation des travaux de voirie suivants :

1. Tranche ferme : travaux sur le chemin des Assats à Mezel (Démarrage prévu semaine 4).
2. Tranche conditionnelle 1 : Chemin de Bellerive à Pérignat
3. Tranche conditionnelle 2 : Machal à Dallet.
4. Tranche conditionnelle 3 : Bas Chambon à Dallet

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 10 décembre 2012.

Il est rappelé que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- Critère N°1 sur 70 : Prix des prestations.
- Critère N°2 sur 30 : Valeur technique de l'offre

Après analyse des offres par GEOVAL, maître d'œuvre et au regard du classement, la Commission d'Appel d'offres, propose de retenir les entreprises comme suit :

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE					
	Montant de l'offre en Euros HT				Total HT
	Tranche ferme	Tranche conditionnelle 1	Tranche conditionnelle 2	Tranche conditionnelle 3	
ENTREPRISE SACER	26 360.00 €	98 566.00 €	70 281.00 €	45 341.50 €	240 548.50 €

Gilles VOLDOIRE : la tranche ferme sera lancée dès la semaine 4 et la tranche conditionnelle 1, conjointement avec les travaux de l'Ecomarché. 125 820 € TTC avaient déjà été inscrits au budget 2012, ils seront reportés en 2013 et il conviendra de rajouter la somme de 23 591 €.

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Communautaire :

× **A 1 ABSTENTION** : Maurice DESCHAMPS

× **A 27 VOIX POUR**

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun
- donne tout pouvoir au Président pour signer tout acte de ce marché relatif aux travaux de voirie communautaire.

Maurice DESCHAMPS : il est en désaccord avec les travaux de la tranche ferme à Mezel. La voirie a déjà été payée par Mur-ès-Allier et il a l'impression de payer deux fois la même intervention pour une compétence SDIS que la Communauté de Communes n'a pas.

Gilles VOLDOIRE : il ne s'agit pas d'une compétence SDIS mais bien de travaux liés à la Compétence Economique puisque dans celle-ci nous avons intégré les zones d'activités existantes, dont celle de Mezel, et que les voiries font parties intégrantes de ce qui a été transféré.

V - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE DALLET POUR LE REMBOURSEMENT DE L'INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES POUR LE COMPTE DE MUR-ES-ALLIER

Gilles VOLDOIRE : la Communauté de Communes vient de commander deux vitrines pour l'affichage extérieur, des panneaux pour apposer sur les deux entrées ainsi que deux panneaux directionnels pour venir jusqu'au siège depuis le parking de la salle polyvalente. Pour cette pose, l'entreprise retenue facturait l'intervention 2 500 € HT soit 2 990 € TTC.

La Communauté de Communes a demandé à la commune de Dallet, moyennant un remboursement des heures et des matériaux, une intervention des services techniques. Celle-ci nous a été proposée pour un montant de 1 200 € tous frais inclus.

Le président fait lecture du projet de convention et après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- * accepte de signer une convention de partenariat avec la commune de DALLET
- * autorise le Président à signer cette convention
- * donne tous pouvoirs au Président pour signer tout autre document relatif à cette opération intercommunale.

VI - PERSONNEL : PARTICIPATION AU CONTRAT DE PREVOYANCE ET AU CONTRAT SANTE ET COMPTE-RENDU DE LA COMMISSON DU PERSONNEL

Gilles VOLDOIRE : deux commissions du personnel ont eu lieu les jeudi 22 novembre et mercredi 11 décembre faisant suite à une première réunion que j'ai eue avec les agents de Mur-ès-Allier le jeudi 18 octobre.

6.1 - Protection sociale et contrat de prévoyance

Le décret du 8 novembre 2011 a permis aux employeurs territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents :

- d'une part pour la mutuelle
- d'autre part pour le contrat de prévoyance qui permet le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie.

La commission du personnel propose que la Communauté de Communes participe aux contrats sous la forme suivante :

- * 10 € / mois / agent pour la mutuelle dans le cadre de la labellisation
- * 10 € / mois / agent pour la prévoyance dans le cadre du contrat de groupe signé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

→ Ces montants seront proratisés en fonction du temps de travail pour les temps partiels et les temps non complets.

→ Dans tous les cas, le montant de la participation ne peut excéder le montant total de la cotisation.

Guy MAILLARD : pourrait-on envisager une consultation pour un contrat de mutuelle mutualisée au niveau de l'intercommunalité et des cinq communes ?

Gilles VOLDOIRE : peut être pouvons-nous effectivement y réfléchir en 2013 sachant que le Centre de gestion ne l'a pas fait parce que cela paraissait compliqué.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents selon les modalités exposées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au budget, chapitre 12 article 6455.

ADOPTE

→ A 27 VOIX POUR

→ A 1 ABSTENTION : Bruno DURIF

les propositions ci-dessus.

Bruno DURIF : avec ces participations au profit des fonctionnaires, on aggrave encore le fossé entre privé et public.

Gilles VOLDOIRE : on ne peut opposer privé/public. Je suis moi-même fonctionnaire d'Etat et je ne reçois aucune participation.

Claude DELETANG : à niveau égal, on sait parfaitement que le salaire d'un fonctionnaire territorial est moins élevé que dans le privé.

6.2 - Compte-rendu de la commission du personnel

Gilles VOLDOIRE : la réunion du jeudi 22 novembre s'est déroulée en deux temps :

- * Une première partie avec les 5 agents de Mur. Nous avons étudié un tableau dans lequel étaient mentionnées les différentes tâches en responsabilité et en collaboration faites par chacune.
- * Dans un second temps, les élus sont restés seuls. Etaient présents : Bernard RUGGERI, Claude DELETANG et Jean-Pierre BUCHE. Marie-Paule POILPOT était excusée.

L'objectif des élus était et est de :

- * donner des priorités aux dossiers
- * de redéfinir les fiches de poste peut être en redéfinissant les fonctions de chacune.

Gilles VOLDOIRE demande également à l'assemblée d'autoriser Sophie SIMONINI à effectuer des heures complémentaires rémunérées pour effectuer la mise en réseau informatique des bibliothèques qui demande et demandera beaucoup de temps.

Au budget primitif 2012, et en comptant les décisions modificatives, 187 000 € ont été alloués au crédit « Rémunération du personnel ». Sur ce montant 16 000 € ont été versés pour des validations de service de personnel contractuel devenus titulaires. Au regard de cela, et à budget constant, nous pouvons augmenter le temps de travail d'Anne et Sophie.

Claude DELETANG : depuis qu'elles sont arrivées, Anne et Sophie ont cumulé à elles deux 160 heures supplémentaires (qui sont récupérées et non payées).

Une salariée à mi-temps a essayé de prendre un autre mi-temps dans un collège mais compte tenu des contraintes des disponibilités des partenaires et de l'informatisation, elle a du laisser ce deuxième emploi.

Si on rajoute 10 440 € brut au budget pour une augmentation du temps de travail des deux agents, nous restons dans l'enveloppe des 187 000 €. Il demande alors un vote immédiat pour qu'Anne passe de 28 à 32 heures et Sophie de 17 h 30 à 24 heures par semaine.

Philippe DOMAS : il y avait une autre personne qui a postulé et qui avait déjà un mi-temps dans une autre bibliothèque. Il fallait l'embaucher, ainsi il n'y aurait pas eu de problème.

Des précaires, il y en a partout, surtout dans le privé.

Bernard RUGGERI : il remercie le Président de Mur-ès-Allier pour avoir mis, à la disposition de la commission du personnel, tous les documents (dont budgétaires) nécessaires à la réflexion. Sa proposition n'engage pas l'avis des élus de Chauriat et reste sa propre décision. Il pense qu'il faut avoir une approche en plusieurs étapes : donner d'abord des heures complémentaires puis augmenter le temps de travail de manière officielle.

Il rappelle que budgétairement, la Communauté de Communes peut satisfaire aux demandes des agents.

Gilles VOLDOIRE : à titre personnel, je suis favorable pour accompagner la proposition de Claude DELETANG mais il pense que voter aujourd'hui reste problématique car nous devons être d'accord sur les objectifs poursuivis.

Aujourd'hui, il a présenté ce qu'il croyait être une décision majoritaire de la commission et demande l'autorisation pour donner des heures complémentaires à Sophie sur les 4 premiers mois de 2013.

Jean-Pierre BUCHE : la proposition est en effet majoritaire et non unanime car il indique être en désaccord sur ces augmentations de temps de travail dans l'immédiat.

Nous avons des objectifs politiques, en face nous devons mettre les moyens pour leur mise en œuvre et notamment les moyens en terme de personnel. S'il y a eu 160 heures supplémentaires, ce n'est pas normal car nous sommes dans une configuration qui va au-delà de ce que nous avons décidé et il a l'impression que nous ne respectons pas les décisions qui ont été prises par cette assemblée. Il rappelle que la compétence bibliothèques émane d'un consensus des élus.

L'argument porte sur les heures nécessaires à l'informatisation des bibliothèques mais rien ne nous oblige à tout faire en 3 ou 4 mois. Si ce travail doit durer jusqu'en juin, alors il se fera sur une durée plus longue.

Nous avons parlé d'évaluer le travail sur la mise en réseau des bibliothèques, attendons la première année de fonctionnement pour prendre une décision et pour envisager une titularisation si celle-ci correspond à nos besoins.

Gilles VOLDOIRE : il indique ne pas être en accord sur le fait de faire durer l'informatisation des bibliothèques. Les salariés et bénévoles commencent à être formés si l'application ne peut qu'être effective en été, alors il risque d'y avoir de grosses pertes en termes de connaissance. Il travaille depuis 35 ans dans le domaine informatique et sait bien, par expérience, que ce n'est pas en domaine où la mise en œuvre peut être étendue dans le temps.

René LEMERLE : il se dit en accord avec Jean-Pierre BUCHE. Il faut d'abord étudier les budgets - et s'étonne que la commission du personnel l'ait fait avant même que la commission finances en ait connaissance - puis, nous devons quantifier les besoins.

Il dit ne rien avoir contre les agents mais précise que la Communauté de Communes ne peut pas non plus embaucher tout le monde.

François RUDEL : il considère que la prise de compétence n'est pas un consensus. A Mezel nous avons toujours été convaincus qu'il fallait plus qu'un mi-temps pour les bibliothèques.

Philippe DOMAS : pour avoir un peu d'ancienneté, je rappelle que nous avons eu une personne à temps plein et on ne l'a pas pérennisée. Pour ce poste de bibliothèque, ce qui n'a pas abouti d'un côté, revient par un autre.

Maurice DESCHAMPS : il déplore que cette discussion arrive en Conseil Communautaire car le mécanisme n'est pas respecté. La commission a travaillé mais aucune discussion n'a été portée en bureau.

On aurait pu également différer la programmation culturelle et se recentrer sur les bibliothèques. Les emplois d'aujourd'hui sont nos impôts de demain et il y aura beaucoup moins de courage politique pour les augmenter. Il nous faut des emplois qui correspondent aux besoins.

Gilles VOLDOIRE : il a justement proposé un bilan sur les premiers mois de 2013.

Fabienne POUPENEY : à Pérignat, nous avons eu un peu de mal à accepter la mise en réseau des bibliothèques. Elle l'a finalement été parce qu'il s'agissait d'un poste à mi-temps. Aujourd'hui, nous sommes dans une problématique différente et mériterait un débat en conseil municipal.

Chantal de MONTARD : dans les fonctions de Sophie, il y a deux missions distinctes :

- l'informatisation, mission très cadrée et facile à faire évoluer
- l'animation : la préparation est beaucoup plus longue et cela reste plus subjectif. Sophie déborde d'énergie et plusieurs animations sont déjà programmées en 2013 : Culture Manga - Mur en voyage ou encore le prix Katulu avec les écoles.

Claude DELETANG : Mur-ès-Allier a pris une compétence en disant bien qu'il s'agissait d'un service à la population, le travail fait par les bénévoles est réel mais pas suffisant.

Il ne peut pas se satisfaire d'entendre « il a beaucoup de précaires partout, notamment dans le privé ». Comme la compétence n'a pas été prise à l'unanimité, on sent que les plus réfractaires ne feront rien pour la développer.

René LEMERLE : une personne veut travailler mais ne doit-on pas lui demander de travailler moins ?

Jean-Pierre BUCHE : effectivement, la compétence a été prise à majorité et donc, nous avons trouvé un « compromis ». Après entretien avec le professionnel de la bibliothèque de Pérignat, il s'avère que les bénévoles et lui-même trouvent que la mise en réseau va un peu trop vite, notamment les animations. Si on estime qu'il faut créer de l'animation dans nos communes, peut être peut-on la créer à notre échelle puis voir à transférer la charge.

Aujourd'hui, la bibliothèque n'a jamais été une demande « expresse » de notre population ni du territoire. Si l'informatisation se termine en juin, il ne pense pas que cela soit un problème.

Gilles VOLDOIRE : il propose sur le début 2013 :

- * de définir les postes
- * de valider les priorités qui sont fixées à chaque agent.

Jean-Louis HOSTALIER : comment un employé peut-il faire des heures supplémentaires sans l'aval de son patron ?

Olivier BOULICAUD : jusqu'à présent, tous les arguments s'écoulent. Aujourd'hui, la situation est ce qu'elle est et deux points importants sont à relever :

Un bilan sera fait début 2013 et il faudrait attendre celui-ci pour relancer le débat

Les heures supplémentaires peuvent être un plus pour certains agents.

Claude DELETANG : j'ai bien saisi le besoin de l'évaluation pour Sophie. En revanche, pour Anne, pourquoi ne pas lui donner dès à présent 4 heures de plus puisqu'elle est hors bibliothèque ?

Philippe DOMAS : on avait parlé d'une convention ATESAT avec l'Etat ou de la création d'un poste de technicien sur l'habitat, donc attention à ne pas multiplier les rôles.

Jean-Pierre BUCHE : il ne serait pas gêné qu'Anne passe de 28 à 32 heures si elle prend en charge des projets supplémentaires, notamment la cuisine centrale. Nous devons avoir un objectif politique par agent.

Il est bien entendu inconcevable de ne pas payer les heures faites par Anne et Sophie mais il redit être favorable à un ré-étalement de la mission dans le temps plutôt que d'avoir recours aux heures supplémentaires.

Le président met aux voix la proposition selon laquelle il propose de payer des heures complémentaires à Sophie le temps d'achever la mise en réseau informatique du réseau des bibliothèques :

- * **9 VOIX CONTRE** : Jean-Pierre BUCHE (x2) - Bruno CARUANA - Colette HENRION - Michel VIVIER - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER et Marie-Paule POILPOT.
- * **1 ABSTENTION** : Fabienne POUPENEY.
- * **16 VOIX POUR**

L'assemblée accepte le paiement d'heures supplémentaires à Sophie SIMONINI sur les 4 premiers mois de l'année.

Gilles VOLDOIRE présente un calendrier des réunions à venir comme suit :

Bureau : 2^{ème} lundi de chaque mois

La réunion de bureau de janvier se déroulera en 2 parties :

- * 1^{ère} partie : affaires courantes
- * 2^{ème} partie : aspects plus politiques

Conseils communautaires :

- * 28 janvier : Chauriat ou Dallet
- * ** février si nécessaire
- * 25 mars ou 8 avril : Chauriat ou Dallet (vote du budget)
- * 13 mai : Mezel
- * + 1 CC fin juin ou début juillet

Dossiers à venir :

1. Commission vie économique fin janvier → orientations budgétaires
2. Réunion de travail avec la circonscription et épicerie solidaire de BILLOM (Bureau + responsables CCAS)
3. ZAC des Littes :
 - * Comité de pilotage dossier BGC
 - * Comité de pilotage avec la présence de l'ARDTA, l'ARDE, les consulaires (CCI et chambres des métiers)

4. Prise de compétence « transport » pour le marché de BILLOM
 - * Mise à jour des statuts
 - * Transfert de charges
5. Dans le premier semestre : mise à jour des statuts dans le cadre de la réforme territoriale

VII - CHATEAU DE MEZEL

7.1 - Présentation de la candidature d'un repreneur

Maurice DESCHAMPS : la commission vie économique s'est réunie le 11 décembre et a été étudiée la candidature, très sérieuse, de Monsieur et Madame BERNARD pour la reprise du château de Mezel. Ce couple est venu visiter le site à deux reprises et a été reçu par l'ARDTA et la CCI pour travailler avec eux sur les conditions de leur arrivée à Mezel.

Ces derniers ont six mois de préavis mais ont indiqué qu'idéalement il serait bien qu'ils puissent arriver en mars. La commission propose un loyer de 2 100 € HT comprenant le restaurant, les chambres d'hôtel et l'appartement et comme il est souhaitable que l'établissement soit ré-ouvert le plus tôt possible, les élus proposent de déduire le montant du préavis du loyer demandé en vue d'une ouverture le 1^{er} mars 2013.

Le Conseil Communautaire donne tous pouvoirs au président pour négocier la venue de ce couple de restaurateurs aux conditions ci-dessus et pour définir les modalités d'ouverture des chambres et leur ameublement.

7.2 - Procédure juridique avec ENDUIT PLUS

Le Président rappelle que dans l'affaire qui oppose la société ENDUIT PLUS à la Communauté de Communes, la Cour Administrative de Lyon a rendu, le 7 novembre 2012 un arrêt condamnant l'intercommunalité :

- * à payer la somme de 17 492.45 € HT au titre des indemnités liées à la résiliation du marché
- * à verser la somme de 1 500 € en remboursement des frais de justice.

L'appel en garantie de l'Etat a été rejeté.

Maurice DESCHAMPS : dans le permis de construire initial de 2006, l'ABF, Monsieur ARMYNOT avait mentionné, pour les crépis « Enduit à la chaux » sans aucune autre contrainte et ce qui a été respecté dans le CCTP. Ce n'est qu'en 2008 que la nouvelle ABF, Muriel CROS a modifié ses prescriptions, plus exigeantes, et qui ont conduit à la résiliation du marché.

Philippe DOMAS : n'est-ce pas une erreur de notre maître d'œuvre de ne pas nous avoir dit qu'il y aurait un problème en cas de résiliation du marché ?

Maurice DESCHAMPS : le château est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, si la Communauté de Communes ne suivait pas les préconisations formulées par Muriel CROS, alors ce sont les subventions de la DRAC, du Conseil général et du Conseil régional que nous ne percevons pas.

Guy MAILLARD : à un moment donné, il y 17 000 € en jeu, il s'agit d'argent public et il indique que par principe, on ne peut se satisfaire d'une décision dont on n'est pas responsable et trouve anormal que l'avocate conseille de ne pas poursuivre.

Michel VIVIER : le Conseil d'Etat juge sur la forme, c'est-à-dire sur un vice de procédure. Si nous n'en avons pas, nous allons forcément perdre et comme il s'agit effectivement d'argent public, il trouve plus raisonnable d'en rester là.

Pascal BOITEL : il rejoint l'avis de Guy mais il préfère que nous en restions là.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- * à **2 VOIX CONTRE** : René LEMERLE et Guy MAILLARD.
- * à **2 ABSTENTIONS** : Christian CARRET et Maurice DESCHAMPS.
- * à **25 VOIX POUR**

souhaite mettre un terme à la procédure et ne pas poursuivre en Conseil d'Etat.

7.3 - Avenant n°2 avec GATP

Monsieur le vice-président indique que dans la cadre de la réhabilitation du château de Mezel, des travaux supplémentaires dans la cour intérieure étaient nécessaires comme suit :

- * La démolition d'une cabane en pierre y compris l'évacuation des gravats pour un montant de 1 750.00 € HT
- * Le nettoyage et l'évacuation des déchets de chantier pour un montant de 850.00 € HT

Le président fait acte de l'avenant positif suivant :

Nature des travaux	Montant de base du marché HT	Avenant n° 1	N° de l'avenant	Montant de l'avenant HT	Total général HT	Différence en %
Lot n° 6 : Aménagements extérieurs	7 901.25	2 342.00	2	2 600.00 €	12 843.25	+ 62.547

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve l'avenant d'un montant de 2 600.00 € HT comme proposé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VIII - CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur Gilles VOLDOIRE rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition de matériel informatique pour la mise en réseau des bibliothèques.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 septembre 2012 puis le 10 décembre 2012.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres, propose de retenir la proposition de la société RESOLV pour un montant maximum de 15 056.06 € HT comprenant l'achat de :

- 10 ordinateurs
- 5 imprimantes
- 6 douchettes
- L'installation et la configuration sur site
- La maintenance et assistance sur site pendant 3 ans.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et donne tous pouvoirs au Président pour signer tous documents relatifs à ces acquisitions.

IX - ZONE PILOTE HABITAT

Gilles VOLDOIRE : conformément à ce qui a été dit lors d'un précédent Conseil communautaire, la consultation pour l'étude pré-opérationnelle à la Zone Pilote Habitat a été faite. Deux propositions ont été envoyées à Mur-ès-Allier :

- * une d'Hugo RECEVEUR
- * une de François LAPRONONCIERE

Les propositions du président sont les suivantes :

1. Les élus reçoivent les deux candidats en présence de l'Agence d'Urbanisme et du Grand Clermont.
2. Organisation d'une rencontre entre les élus et les techniciens du Conseil régional et du Conseil général
3. Une prise de décision par le Conseil Communautaire le 28 janvier 2013.

Jean-Pierre BUCHE : la Communauté de Communes a signé un contrat Auvergne + avec la région ainsi qu'un avenant.

La Région contracte ses dépenses et a décidé de mettre un terme à ces contrats jusqu'en 2014 ou 2015. Actuellement, il a été décidé que toutes les actions inscrites dans les contrats pourraient bénéficier des subventions convenues si les dossiers sont déposés au plus tard le 31 mars 2013.

Néanmoins, les pays de l'Auvergne se sont mobilisés pour négocier l'application du contrat sur les actions programmées. Les territoires sont en attente de la décision.

Au Grand Clermont, il y a eu deux embauches pour le pôle ingénierie afin d'aider les communes dans la mise en conformité de leur POS/PLU avec le SCoT de même que des PLH avec le SCoT.

Les EPCI de Billom/St-Dier - Les Cheires et Volvic se sont servis de leur PLH pour mettre à jour leur enveloppe logement attribué par le SCoT à chaque intercommunalité.

Gilles VOLDOIRE : les attentes de la Région et du Département sont importantes sur ce dossier car les élus espèrent de l'originalité sur le territoire et il en va de la crédibilité des élus.

François RUDEL : il est favorable à la proposition qui est faite. Il s'interroge en revanche sur le fait d'avoir deux offres des deux architectes de Pérignat. Pourquoi n'ont-ils pas répondu ensemble ? Est-ce pour être sûr d'obtenir le dossier ?

Jean-Pierre BUCHE : sur les deux personnes, l'une est plutôt architecte et l'autre plutôt aménageur et au départ, ils avaient trouvé une complémentarité sur une mission de deux ans. Comme nous avons revu la mission, il s'est avéré qu'ils ont eu une divergence sur la méthode à conduire sur 12 mois.

X - QUESTIONS DIVERSES

10.1 - Programmation culturelle

Chantal de MONTARD présente la plaquette relative à la programmation culturelle et précise que seules ont été retenues les manifestations pour lesquelles le dossier était complet.

Au total, ce sont 15 événements qui sont intégrés dont 6 portés par Mur-ès-Allier (dont 1 par les bibliothèques et 1 par le RAM).

Gilles VOLDOIRE rappelle que Chantal de MONTARD a été désignée comme élue référente pour la commission culture et Andrée TAUSSIG pour la commission bibliothèques.

10.2 - Jean-Pierre BUCHE : il vient d'assister, avec Danielle AUROI, à la signature d'une charge sur le non éclairage des communes.